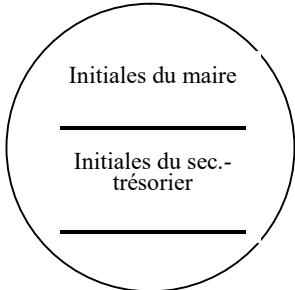


2017-04-042



RÉSOLUTION AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS DE L'ÉMISSION SOIT DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO. 317-2017 AU MONTANT DE 500 000 \$

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Grenville souhaite emprunter par billet un montant total de 500 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
317-2017	500 000 \$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : M. Bernard Desforges
Appuyé par : M. André Woodbury
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 500 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 317-2017 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire M. Luc Grondin ou la mairesse suppléante Mme Jocelyne Louis-Seize et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Alain Léveillé ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Mme Chantal Rheault;

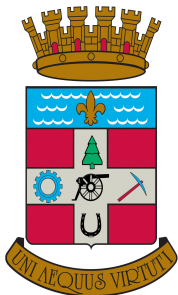
QUE les billets soient datés du 18 avril 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	19 800 \$
2019	20 200 \$
2020	20 700 \$
2021	21 300 \$
2022	21 700 \$ (à payer en 2022)
2022	396 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de Grenville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 317 2017, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



Initiales du maire

Initiales du sec.-
trésorier

2017-04-043

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION-SERVICE,
ROUTE 344, MUNICIPALITE DE GRENVILLE**

ATTENDU QUE la municipalité doit répondre à une demande de renseignements dans le cadre de la demande d'autorisation pour le projet de construction d'une nouvelle station-service, route 344, municipalité de Grenville, no/ref : 7321-15-00963-10 du MDDELCC ;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : M. Bernard Desforges
Appuyé par : M. Pierre Thauvette
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte de prendre les réseaux sanitaire et pluvial ainsi que le réseau d'aqueduc suite aux travaux de prolongement et/ou de modification des réseaux actuels. L'ensemble des travaux relatifs à ce projet sont entièrement à la charge du promoteur et devront faire l'objet d'une surveillance continue de la part de leur service d'ingénierie. Les travaux devront être réalisés en conformité avec les plans préparés par M. René Arcand, ingénieur, numéro de dossier 20140530-010 et à la fin des travaux, les plans tels que construits devront être fournis à la municipalité.

QUE les travaux de déviation situés à l'intersection Queen / Maple (344) de la conduite d'égout sanitaire soient à la charge du promoteur, tel que montré sur le feuillet 1 de 1 de M. René Arcand, ingénieur, no de dossier 20140530-010.

QUE le conseil accepte la donation du terrain suite à la réalisation des travaux ayant les nouveaux services et que les frais soient à la charge du promoteur.

2017-04-044

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : M. Louis André Desjardins
Appuyé par : M. André Lemay
Et résolu unanimement

De lever la séance à 17h40.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier